



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E180871

VALABLE JUSQU'AU

01/07/2026

ÉDITÉ LE

03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/05/2024
24 540 956

Raison sociale : PROXISERVE (AGENCE)

Sigle : PROXISERVE

CHEMIN DE LA VOUTE
76120 LE GRAND-QUEVILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 334873726

Siret : 334 873 726 02284

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101521

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 1254000 / 002 122413

Assurance Responsabilité Civile :

BHEI 48-ECA-003711-01

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 02 49 62 42 82

Portable : 06 18 62 78 25

Fax :

Site Internet : <http://www.proxiserve.fr>

E-mail : jbarbe@proxiserve.fr

Responsabilité légale :

RIVOAL SEBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/03/2026
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	31/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	31/12/2020
o Pompe à chaleur : chauffage	03/03/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/03/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	31/12/2020
o Ventilation mécanique	31/03/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.